

AVIS D'APPEL

A PROJET

N° ARS/CGSS

Pour la création d'une plateforme virtuelle de télémédecine pour les patients présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 sur le territoire de la Guadeloupe et des Îles du Nord

1- Objet de l'appel à projet

L'Agence Régionale de Santé Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe, lancent un appel à projets visant à créer une plateforme virtuelle de télémédecine pour les patients présentant des symptômes évocateurs de COVID-19. Cette plateforme doit permettre aux patients de consulter rapidement un médecin généraliste. Elle répondra aux sollicitations du territoire de la Guadeloupe et des Îles du Nord.

La circulation du Coronavirus est actuellement très importante sur la Guadeloupe et les Îles du Nord. Cette incidence nécessite un accès facilité à des consultations médicales auprès de médecins généralistes.

La Plateforme télémédecine COVID-19 est une Plateforme virtuelle permettant de réaliser des téléconsultations. Les médecins engagés dans cette Plateforme peuvent réaliser leurs téléconsultations à partir du lieu de leur choix (cabinet, box de télémédecine, domicile...).

La Plateforme télémédecine COVID-19 doit permettre à l'ensemble des personnes présentant des symptômes apparentés au Coronavirus (fièvre, toux, mal de gorge, mal à la tête, courbatures, perte de goût, perte d'odorat, diarrhée, etc), de bénéficier d'une téléconsultation dans les 24h maximum après leur demande.

2- Description de la plateforme, critères de mise en œuvre

La plateforme devra avoir un numéro de téléphone unique.

Composition/temps dédié : Un temps médical équivalent a minima à 2 équivalents temps plein de médecins généralistes. Ce temps minimum peut être réparti entre plusieurs médecins.

Délai de rendez-vous : Maximum 24h après la sollicitation du patient.

Ouverture : Du lundi au samedi. Une ouverture le dimanche serait souhaitable.

3- Accompagnement au lancement :

Le groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (Grades) et le service appui à la recherche territoriale et à l'innovation de l'ARS, seront en appui, si nécessaire, pour rendre la plateforme fonctionnelle.

Il sera mis à disposition du porteur de projet les outils du GRADES, y compris MEDICONSULT (un outil gratuit de télémédecine fonctionnel). Une formation gratuite à cet outil est prévue dans l'accompagnement des utilisateurs.

Un accompagnement logistique (outil permettant les e-rdv) pourra être réalisé par le GRADES.

Un accompagnement à la mise en place du module de facturation sera guidé par le GRADES (paiement en ligne).

2 box équipés de télémédecine pourraient être mis à disposition, par le GRADES, pour les membres de la plate-forme avec des accès sécurisés et tracés.

Par ailleurs, les Conseillers Informatique Services de la CGSS Guadeloupe seront également formés aux différents outils mis à disposition pour faciliter les échanges avec les médecins utilisateurs en cas d'accompagnement de leur exercice

4- Durée de la mission :

La mission est prévue pour une durée de 3 mois à compter de la signature d'une convention de partenariat. Une reconduction pourra être accordée par la Directrice générale de l'ARS.

5 – Engagements des médecins généralistes participant à l'expérimentation

Les médecins généralistes s'engagent dans ce cadre, à promouvoir auprès des patients le DMP et à l'alimenter à l'occasion des consultations réalisées.

Ils s'engagent également à faire usage de la Messagerie Santé Sécurisée, et à recourir à l'ADRI et CDRI pour la connaissance des droits.

De plus, le professionnel de santé s'engage à appliquer la procédure de facturation prévue par la Branche maladie (Annexe 1)

Enfin, Le médecin s'engage à informer préalablement le patient des modalités de la consultation et s'assure de son consentement conformément aux dispositions prévues par l'article R6316-2 du Code de Santé Publique.

5- Accompagnement financier

Le financement des médecins généralistes participant à la plateforme sera mixte :

- le paiement à l'acte pour chaque consultation selon les dispositions prévues par l'Assurance Maladie (Cf 5. Engagement des médecins généralistes)
- un forfait de 150€/jour alloué aux médecins réalisant au moins 5 consultations dans la journée en semaine (du lundi au vendredi).
- un forfait de 200€/jour alloué aux médecins réalisant au moins 5 consultations le samedi ou le dimanche.

Une possibilité de reconduction de ce financement est possible en fonction de l'évaluation de la plateforme. Le forfait sera payé mensuellement par l'ARS au(x) médecin(s) sur présentation de justificatifs. Une convention précisera les modalités d'exécution financière.

6- Evaluation de la plateforme

Une évaluation de la plateforme devra être réalisée un mois après son lancement. Cette évaluation devra comprendre, a minima, les données suivantes :

- Nombre de consultations réalisées (au total et jour par jour).
- Délai entre la sollicitation du patient pour une prise de rendez-vous et la réalisation de la téléconsultation

7- Critères de recevabilité et modalités d'instruction

Dépôt du dossier de candidature dans le délai mentionné dans l'avis d'appel à projets ;

Les dossiers seront analysés par un jury composé de l'ARS, la CGSS et le GRADES.

8- Critères de notation des dossiers

- Respect des critères de la plateforme (10 points)
- Capacité du candidat à réaliser le projet (6 points)
- Rapidité de lancement de la plateforme (4 points)

9- Date limite et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature devront être transmis dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis. Le dossier de candidature devra comprendre :

- Un argumentaire répondant aux critères de l'article 2
- Une précision sur le besoin d'accompagnement par le GRADES
- La précision du portage juridique de la plateforme

Chaque candidat devra adresser son dossier, **par courriel**, à l'adresse ci-après :

sabine.ciuffini@ars.sante.fr

La Directrice Générale de l'ARS

Le Directeur général de la CGSS